

Vos questions / nos réponses

bloquer site de jeux en ligne

Par [Profil supprimé](#) Postée le 16/09/2019 09:31

Bonjour,
est il possible de bloquer les sites de jeux en lignes ? et sur mobile ?

Mise en ligne le 18/09/2019

Bonjour,

Vous pouvez en effet vous faire exclure des sites de jeux en ligne. Pour cela il vous suffit de vous rendre soit sur le site sur lequel vous êtes inscrite, soit de prendre contact par courriel ou par téléphone afin de faire une demande d'auto-exclusion volontaire. Si cela concerne plusieurs sites de jeux en ligne, il est nécessaire de faire cette même démarche pour chaque site.

Nous vous joignons un lien vers un article explicatif de cette démarche en fin de réponse.

Enfin, il existe des structures spécialisées en addictologie, ce sont les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Vous pouvez rencontrer des professionnels spécialisés en addictologie dans ces lieux si vous avez des questions sur la dépendance aux jeux pour vous-même ou pour un proche. Les consultations y sont gratuites et confidentielles. Vous trouverez une adresse près de chez vous ci-dessous.

Enfin, nous restons disponibles si vous avez d'autres questions. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) et par Chat de 14h à minuit.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Association Addictions France - Antenne de Porto-Vecchio

Cala Verde
Centre d'Action Médico-Sociale
20137 PORTO VECCHIO

Tél : 04 95 21 85 85

Site web : www.addictions-france.org

Secrétariat : Les lundi de 13h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 17h (secrétariat CSAPA d'Ajaccio)

Accueil du public : Les 1er et 3ème jeudi du mois de 9h à 16h - présence d'une assistante sociale addictologue

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Se faire interdire ou exclure des casinos et sites de jeux](#)